



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Direction des services vétérinaires  
fonctionnement

Procédure normalisée de

Objet : Hébergement des furets	Numéro : H-6
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.	
Préparée par France Montambault <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 13 août 2014
Modifiée par Jessie Tremblay <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 11 janvier 2024
Révisée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaires, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 1er mars 2024
But : Décrire les procédures d'hébergement pour les furets	Version 2

## Généralités

- Seuls les animaux d'une même espèce dont l'état de santé est compatible devraient être hébergés dans la même pièce, à moins d'être hébergés dans des supports ventilés séparés et de n'avoir aucun contact visuel entre les espèces.
- Un contact humain positif est important à la fois pour le bien-être de l'animal et pour réduire l'influence du stress sur les résultats expérimentaux.
- Chaque méthode d'enrichissement utilisée doit être compatible avec le protocole.
- La stabilité des paramètres environnementaux est primordiale afin de ne pas biaiser les résultats expérimentaux et causer des problèmes de santé.
- Un dispositif d'urgence doit être présent afin de maintenir la température et le taux d'humidité du milieu à un niveau acceptable.
- Toutes les alarmes doivent être enregistrées et une notification d'alerte envoyée au responsable en charge de faire les vérifications. Le responsable du système doit prendre les mesures adéquates et prévenir un vétérinaire et/ou le responsable de l'animalerie.
- Les furets doivent être hébergés dans un secteur isolé des rongeurs. Leur forte odeur peut causer un stress aux espèces proies et affecter leur cycle de reproduction ou d'autres processus physiologiques. Un changement d'équipement de protection individuel (EPI) est requis si une visite dans un secteur rongeurs est prévue après la manipulation de furets.
- La litière doit être exempte de contaminants tant chimiques qu'infectieux. Il est recommandé de stériliser la litière composée de maïs. La litière composée de cèdre

n'est pas recommandée vu la présence d'hydrocarbures aromatiques et leurs effets sur le métabolisme hépatique.

- Pour éviter des blessures aux pattes, l'hébergement devrait prioriser des planchers pleins et non glissants. Les trous des planchers perforés doivent être assez petits pour empêcher les pattes d'y passer ou de rester coincées. Étant donné le risque de blessure, les planchers grillagés sont à proscrire.

### Conditions environnementales

- Vérifier les conditions environnementales quotidiennement et conserver un registre de la température et du taux d'humidité.

**Tableau 1 : Conditions environnementales**

Paramètres	Besoins	Critères d'alarme
Changements d'air	15-20 / h	Non applicable
Taux d'humidité	40 à 60 %	Variation de l'humidité de plus de 5 % par rapport à la valeur choisie (ex. 55 % ± 5 %)
Température <sup>1</sup>	15 à 24 °C	Température inférieure ou supérieure de 2°C à la valeur choisie (ex. 20 °C ± 2 °C)
Cycle de lumière	8-16h de clarté / 8-16h de noirceur	Une minuterie doit être utilisée et vérifiée régulièrement ou branchée sur un système d'alarme

<sup>1</sup> La température des locaux des animaux doit être surveillée quotidiennement et, de préférence, enregistrée 24 heures sur 24.

### Hébergement

- Héberger les animaux en respectant l'espace minimal requis pour l'espèce et le nombre d'animaux (voir tableau 2).
- Héberger les furets en groupe du même sexe. Si le groupe est composé de mâles et de femelles, les mâles doivent être stérilisés.

Note : Les furets mâles en reproduction sont plus agressifs et doivent être hébergés seuls. Les femelles gestantes peuvent demeurer en groupe jusqu'à deux semaines avant la fin de la gestation.

- Prioriser un hébergement en enclos. Si des cages sont utilisées, offrir des périodes d'exercice hors de la cage un minimum de 2 heures chaque jour. Préférer les cages rectangulaires aux cages carrées, car elles facilitent les mouvements du furet.
- Héberger les femelles avec portée sur un plancher plein et non glissant.
- Fournir un hébergement, selon le nombre de furets, permettant d'offrir :
  - Suffisamment d'espace pour compartimenter les activités : repos, défécation, nourriture, jeux.
  - Un espace chaud et confortable dédié pour le repos, en retrait des autres furets et idéalement surélevé.
  - Du matériel de literie (couverture, serviette, hamac, etc.)
  - Une surface surélevée permettant au furet de grimper.
  - Un tunnel ou autre matériel permettant à l'animal de ramper et jouer.
- Utilisation d'un bac à litière (optionnel) :
  - Utiliser une litière certifiée qui absorbe l'humidité, qui est exempte de poussière et non toxique pour les animaux.
  - Mettre une quantité de litière suffisante pour permettre que les animaux soient au sec avant le prochain changement de cage ou de litière.

**Tableau 2 : Dimensions requises pour l'hébergement des furets**

Poids de l'animal	Dimension minimale	Superficie de plancher par animal	Hauteur minimale
< 600 g	0,45 m <sup>2</sup>	0,15 m <sup>2</sup>	0,60 m
> 600 g	0,45 m <sup>2</sup>	0,30 m <sup>2</sup>	0,60 m
Mâle adulte (> 6mois)	0,60 m <sup>2</sup>	0,60 m <sup>2</sup>	0,60 m
Femelle avec portée	0,54 m <sup>2</sup>	0,54 m <sup>2</sup>	0,60 m

### Entretien

- Selon le type d'hébergement, effectuer l'entretien des cages ou des enclos selon les indications au tableau 3.

**Tableau 3 : Entretien minimal requis**

Type d'hébergement	Entretien requis	Fréquence <sup>1</sup>
Cage	Nettoyage sommaire (grattage du plancher)	Tous les jours
	Changement du carton absorbant	3 fois / semaine
	Changement complet de la cage (incluant les jouets et autres éléments de la cage)	Aux 2 semaines
Enclos	Retrait des fèces	Tous les jours
	Ajout de litière au besoin	Tous les jours
	Changement de litière	Aux 2 semaines
	Changement ou désinfection des jouets et autres structures de l'enclos	Aux 2 semaines
Eau	Remplissage <sup>2</sup>	Tous les jours
	Changement de bouteilles ou bac d'eau	1 fois / semaine
Plancher de la salle	Balayage	Tous les jours
	Désinfection	1 fois / semaine
Litière	Retrait des fèces et urine	Tous les jours
	Renouvellement de la litière et du bac	1 fois / semaine

<sup>1</sup> La fréquence peut être revue à la hausse au besoin.

<sup>2</sup> Si un système d'eau automatisé est utilisé, vérifier quotidiennement la pression de celui-ci afin que les animaux puissent d'abreuver facilement.

### **Nourriture et eau**

- Fournir de la nourriture à **volonté** à moins d'indications spécifiques du protocole. La diète fournie doit être certifiée pour les animaux de laboratoire et répondre aux besoins nutritifs de l'espèce. Si l'expérimentation nécessite une diète spécifique, elle doit être approuvée par le **comité de protection des animaux**.
- Entreposer la nourriture de façon à minimiser les risques de contamination, de détérioration ou de souillure (voir PNF H-11, Entreposage de la nourriture).
- Offrir un accès à volonté à de l'eau fraîche.

- Effectuer l'entretien des systèmes d'eau de manière à diminuer les risques de contamination et de prolifération bactérienne. L'eau doit être traitée par chloration, acidification, radiations ultraviolettes et/ou osmose inversée.

### **Besoins fondamentaux (obligatoire)**

- Pour favoriser le bien-être des furets, leur environnement doit être pensé de manière qu'ils puissent reproduire les comportements normaux pour l'espèce. En ce sens, plusieurs éléments obligatoires sont à prévoir (voir tableau 4).

### Considérations – comportement du furet

- Le furet est un animal grégaire, enjoué et curieux, qui aime explorer. Il peut dormir jusqu'à un total d'environ 16h par jour.
- En nature, les furets vivent habituellement dans des terriers. En captivité, les furets apprécient les structures leur permettant de se faufiler, par exemple, les tunnels.
- Le furet évalue difficilement la hauteur à laquelle il se trouve. L'hébergement en hauteur doit assurer la sécurité de l'animal et prévenir les chutes risquées.
- Le furet a tendance à gruger et manger le matériel non comestible. Les matériaux fournis dans leur hébergement doivent être robustes et sans risque pour leur santé.

**Tableau 4 : Besoins fondamentaux et éléments obligatoires pour le furet**

Type de besoin	Éléments obligatoires
Besoins sociaux	Hébergement en groupe
	Contact visuel, auditif et olfactif
Besoins structureaux	Hébergement en enclos ou période d'exercice <sup>1</sup>
	Structure pour grimper
	Possibilité de cachette
	Espace dédié pour le repos
Besoins cognitifs	Jouets variés et adaptés <sup>2</sup>

<sup>1</sup> À raison de 2h par jour hors de la cage

<sup>2</sup> Préalablement approuvé par le vétérinaire

## Enrichissement (optionnel)

- Les enrichissements sont optionnels et sont utilisés pour bonifier l'hébergement.
- Les enrichissements ajoutés doivent être préalablement approuvés par le vétérinaire (voir tableau 5).
- Éviter de modifier l'offre d'enrichissement pendant un protocole actif, à l'exception d'un animal qui présente des problèmes de bien-être pouvant être diminués ou résorbés par l'ajout d'enrichissement.
- Les enrichissements alimentaires suivants sont **strictement interdits** chez le furet :
  - Chocolat (toxique)
  - Charcuteries (teneur élevée en sodium)

**Tableau 5 : Enrichissements autorisés pour le furet**

Type d'enrichissement	Éléments optionnels
Enrichissement du milieu	Bac d'eau
	Jouets de type Kong, Texas T-Bone, balle pour furet
	Structures additionnelles pour grimper
	Piscine de balles pour enfant
	Condo pour chat
	Sac de papier ou boîte de carton rempli de papier froissé ou déchiqueté
	Tuyau de sècheuse
	Jouets interactifs pour chien
	Musique douce ou bruits de la nature pendant le jour
Enrichissement alimentaire	Nourriture en canne pour chat (qualité vétérinaire)
	Œuf cuit
	Bacon Yummies, Beefy bites, Beefy block
	Friandises certifiées pour chats

## Références

CCPA, *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, Vol. 1, 2<sup>e</sup> édition*, 1993.

Conseil de l'Europe, *Guidelines for accommodation and care of animals used for experimental and other scientific purposes*, 2007.

James G. Fox, Robert P. Marini, *Biology and diseases of the ferret*, 2014.

OMVQ (2021), *Conseil pour vos animaux – Le furet*, consulté le 11 janvier 2024, <https://www.omvq.qc.ca/>

National Research Council, *Guide for the care and use of laboratory animals*, National Academy Press, Washington, D.C., 2011.

European convention for the protection of vertebrate animals used for experimental and other scientific purposes, *Guidelines for accommodation and care of animals (article 5 of the convention)*, 2006.

NC3R<sup>s</sup> (2021), *Housing and husbandry ferret*, consulté le 11 janvier 2024, <https://www.nc3rs.org.uk/>

Home Office and the Rt Hon Lynne Featherstone, *Code of Practice for the Housing and Care of Animals Bred, Supplied or Used for Scientific Purposes*, 2014.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	1er mars 2024	Ajout de la section besoins fondamentaux et entretien. Modification de la superficie requise par animal (tableau 3). Précision sur les composantes obligatoires dans l'option d'hébergement (enclos ou cage). Ajout des enrichissements autorisés et proscrits.